

Séance du 13 mai 2025

DCM : N° 2025-05-04

**OBJET : ASC DU PLATEAU DE TARCENAY – BIBLIOTHEQUE – CONVENTION MEDIATHEQUE
DU DOUBS**

**L'an deux mil vingt-cinq
Le treize mai**

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250513-2025_05_04-DE



NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 27/05/2025
Convocation du Conseil du
09/05/2025

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Ayant pris part au
vote : 16
Ayant donné
procuration : 2

Résultat du vote :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Nicolas DEMOLY, 1^{er} Adjoint de la commune, par suppléance, pour le Maire empêché, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIER, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : M. Emmanuel LACOMBE, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE ; Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT

Absents : M. Maxime GROSHENRY ; Mme Christina MARCHAND

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. David HUMBERT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le 1^{er} Adjoint informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été reçu en mairie venant de Mme MABILLE, responsable, pour un projet de convention entre le Département du Doubs, les communes d'ORNANS, CHANTRANS, MOUTHIER-HAUTE-PIERRE, TARCENAY-FOUCHERANS et TREPOT.

Cette convention permet au Département à travers son Schéma Départemental de la Lecture Publique (SDLP) et via la Médiathèque du Département du Doubs, d'offrir plusieurs services :

- Prêts de documents
- Accompagnement technique et conseils en ingénierie culturelle,
- Aide au développement numérique,
- Formation des bibliothécaires professionnels et bénévoles,
- Soutien à l'action culturelle et aux animations,
- Subvention pour réaliser des études, moderniser les bibliothèques (mobilier, numérique...), acheter des documents, proposer des animations et développer l'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte ce projet de convention
- Autorise le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 16 pour, 0 contre, 0 abstention



Pour le Maire empêché,
Par suppléance,
Le 1^{er} Adjoint,
Nicolas DEMOLY